

MESURES DE CONTRÔLE COVID-19

Reprise graduelle des activités de recherche en présentiel



Pour éviter la propagation du virus, il est important de respecter l'ensemble des mesures d'hygiène mises en place.

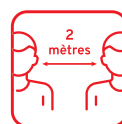
PRINCIPES DIRECTEURS

- Toute reprise d'activités de recherche doit être effectuée de sorte que la transmission de la COVID-19 soit contrôlée. Plusieurs conditions doivent être respectées afin d'assurer un contrôle de la COVID-19 au Québec.
- Le succès de la reprise graduelle des activités de recherche repose sur la responsabilisation et l'autorégulation de chaque personne.
- La santé et la sécurité des membres du personnel et des personnes étudiantes sont primordiales.

PRINCIPALES BALISES À RESPECTER

- Il est important de limiter au minimum les tâches devant être réalisées sur les lieux universitaires en raison de l'utilisation d'équipements ou d'installations. Toutes les autres tâches doivent être effectuées en télétravail.
- Les professeures et professeurs sont responsables de la santé et de la sécurité de chacun des membres de leur équipe de recherche. Ils doivent donc s'assurer de l'application et du respect des consignes sociosanitaires émises par les autorités gouvernementales.
- En tout temps, il est important de respecter l'ensemble des mesures d'hygiène mises en place pour accéder à un pavillon et y circuler, ainsi que les mesures relatives aux pauses et aux repas.

MESURES D'HYGIÈNE À APPLIQUER EN TOUT TEMPS



Pratiquer la distanciation physique en maintenant une distance de 2 mètres avec les autres personnes.



Pratiquer l'étiquette de lavage des main : se laver les mains avec de l'eau savonneuse durant au moins 20 secondes. Le faire aussi souvent que possible.



S'abstenir de porter ses mains à son visage ou de toucher ses yeux.



Pratiquer l'étiquette respiratoire : lors d'une toux ou d'un éternuement spontané, placer le pli du coude devant la bouche pour diminuer la propagation de gouttelettes.



Si on se mouche, **jeter immédiatement le mouchoir** à la poubelle après. Ensuite, se laver les mains, préférablement à l'eau savonneuse, sinon, les nettoyer avec un gel désinfectant.



Éviter de placer ses effets personnels à proximité de ceux d'autres personnes.

IMPORTANT

Interdiction de se présenter sur les lieux universitaires à toute personne malade ou présentant un ou des symptômes de : toux, fièvre (même faible), difficultés respiratoires, perte soudaine de l'odorat ou du goût, sans congestion nasale ainsi que de la fatigue extrême.

Dans une moindre proportion, et en conjonction avec les symptômes précédents : maux de tête, maux de gorge et symptômes gastro-intestinaux.

Il est **obligatoire de quitter** son environnement de travail **dès qu'apparait un ou plusieurs de ces mêmes symptômes**. Si requis, appliquer le contenu de la procédure « Apparition de symptômes associés à la COVID-19 sur les lieux du travail ».

Demeurez au fait de toute question concernant la COVID-19 en consultant les sites suivants :

ulaval.ca/notreuniversite/coronavirus-2019

Quebec.ca/coronavirus